

TARIFS TCCS SAISON 2022 - 2023

ADULTES (nés avant le 31/12/2004)			
COTISATION courts extérieurs + accès aux 4 courts couverts (licence FFT incluse : 32 €)	Semaine + week-end et jours fériés	310 €	
ENSEIGNEMENT COLLECTIF	CCA semaine et samedi (1h - 3 à 5 pers - en court couvert)	455 €	
	Entraînement COMPETITION (1h30/sem)	378 €	
JEUNES (nés entre 2019 et 2005)			
COTISATION courts extérieurs + accès aux 4 courts couverts (licence FFT incluse : 22 €)	13/18 ans (2010 - 2005)	205 €	
	7/12 ans (2016 - 2011)	125 €	
ACCÈS aux terrains de MINI TENNIS uniquement (licence FFT 12€ incluse)	4/6 ans (2019 - 2017)	13 €	
ENSEIGNEMENT COLLECTIF	MINI CLUB (2019 - 2017)	Baby-Club (2019) : 45'/sem sur 1 cycle de 10 séances	60 €
		Mini-Tennis (2018 - 2017) : 1h / sem	277 €
		Mini-Tennis (2018 - 2017) : 2h / semaine	327 €
	CLUB LOISIR (2016 - 2005)	1h / sem : mercredi - sam (13h - 18h) - soir en semaine	277 €
		1h / sem (uniquement en extérieur) : samedi (9h - 13h)	222 €
	CLUB PASSION (2016 - 2005)	2h / semaine	460 €
	CLUB COMPÉT (2016 - 2005)	COMPÉT AVENIR (2016 - 2007) : 2 ent. / semaine	548 €
		COMPÉT JUNIOR (2006 - 2005) : 1 ent. / semaine	378 €
BRITISH SCHOOL (2016 - 2005) : semaine (à partir de 16h)		277 €	
DIVERS			
FRAIS de 1ère inscription (individuel)		15 €	
LICENCE FFT seule	Adulte	32 €	
	Jeune (7 à 17 ans)	22 €	
	Jeune (4 à 6 ans)	12 €	
TARIF REDUIT (s/cotis. annuelle - accès aux 17 courts - licence FFT incluse) (hors Mini Club - les réductions ne sont pas cumulables)	Famille : à partir de la 3 ^{ème} personne (hors "mini club")	- 40 €	
	Tarif Couple (+ de 18 ans - inscription simultanée obligatoire - sur présentation de justificatif)	590 €	
	Jeunes adultes (19/25 ans - 2004 à 1998)	265 €	
	Chômage (sur présentation de l'attestation)	240 €	
	Cotisation semaine	265 €	
COURS PARTICULIERS			
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL	Cours particulier : 1 personne	45 €	
	Cours particulier : 2 personnes	30€/pers	
LOCATION HORAIRE COURT COUVERT (période hivernale)			
WEEK END	De 8h à 22h	424 €	
SEMAINE	De 8h à 22h	380 €	

Certificat médical de "non contre-indication à la pratique du tennis" obligatoire POUR TOUS LES ADHÉRENTS à fournir au moment de l'inscription ainsi qu'une photo d'identité. Faire ajouter "en compétition" pour les tournois individuels et matchs d'équipes.

La LICENCE est une redevance obligatoire du club vis-à-vis de la FFT. Chaque adhérent du TCCS est ainsi automatiquement licencié et couvert par l'assurance fédérale.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison.